

Ce sera dans quelques semaines la fin d'une bataille juridique. Celle que la Ville et la société Orange se sont livrées ces derniers mois à propos d'une antenne-relais posée sur un bâtiment de l'école du Carreau.

Car en 2000, Michel Tribet (PS) avait donné son accord à France Télécom pour l'installation de plusieurs antennes, à deux pas de la cour de récréation de l'établissement. Ce sur quoi était revenu Michel Forissier (UMP) en 2011, à la fin du bail. Ce dernier avait toutefois accepté de prolonger le contrat d'un an, afin de permettre à l'opérateur de trouver un autre emplacement pour ses antennes.

Quinze jours après la fin de cette prolongation annuelle, rien n'avait bougé. La municipalité avait donc fait constater cet état de fait par huissier et la société avait été sommée de stopper l'alimentation des antennes le 12 décembre. Ce qu'Orange avait fait en coupant les câbles ce jour-là.

Une action qui avait rassuré aussi bien les parents d'élèves que la famille Decaix (voire nos précédentes éditions) puisque la mère de famille est électro-sensible. À l'inverse, certains usagers s'étaient plaint d'évidents problèmes de réseau, qui seront réglés dès l'installation de la nouvelle antenne, en bonne voie selon l'opérateur.

Mais depuis la coupure des câbles d'alimentation, se posait la question de l'après : quand le démontage de ces antennes allait-il avoir lieu ? Selon Stéphane Penin, directeur des relations avec les collectivités locales chez Orange, « il n'est pas évident de donner une réponse catégorique car ce n'est pas l'opérateur qui démonte l'installation. En effet, le calendrier est lié aux plans de charge de nos sous-traitants. Toutefois, nous pouvons envisager le démontage de ces antennes-relais pour le mois d'avril. »

Il faudra alors plusieurs jours aux sous-traitants pour démonter et faire descendre les antennes du toit du bâtiment, « ce qui demande des moyens importants, comme des grues... » précise-t-il. Les habitants et l'établissement scolaire seront informés auparavant de ces dates pour pouvoir faire face aux désagréments causés par ces travaux.

**Florence VILLARD**